

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Albi
GRAZAC - COMMUNE

Procès verbal

Le vendredi 24 janvier 2025 à 20 heures 00, l'assemblée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL.

Secrétaire de la séance : Laure-Anne STOFFLER

Présents : Christophe GOURMANEL, Claude CHELINGUE, Martine CABIÉ, Anne PLASSON, Laure-Anne STOFFLER, Agnès BRUNELLO, Patricia VALLIER, Nathalie FAURÉ, Thierry BOURG, David GOURMANEL, Jérôme BALARAN.

Représentés : Marie-Pierre HULOT représentée par Anne PLASSON, Nicolas ANDREU représenté par Christophe GOURMANEL, Laurent GIMENEZ représenté par Martine CABIÉ.

Absents et excusés : Nathalie MONTANER.

Ordre du jour :

- Remboursement avance frais par un élu;
- Commission Action sociale;
- Demande APE Grazac : résidence d'artiste;
- Infos chantier MAM et T3;
- Prévisions travaux 2025;
- Informations et questions diverses.

Vote du procès-verbal du 24 novembre 2024 à l'unanimité.

Monsieur le maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Demande de DETR pour les travaux de l'église de Montlougue et pour la chapelle Notre Dame de Grâce.

Remboursement à un élu (N° DE_2025_001)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal, qu'une licence Microsoft est indispensable pour le bon fonctionnement de nos services municipaux. Monsieur Gimenez Laurent, responsable de l'informatique, a pris en charge l'acquisition de cette licence et a réglé les paiements mensuels depuis plus de deux ans, afin de ne pas interrompre l'utilisation des outils informatiques nécessaires à notre administration.

Cependant, il est important de souligner que cette charge ne doit pas incomber à Monsieur Gimenez Laurent personnellement. Il est donc nécessaire de rembourser les montants qu'il a avancés et de trouver une solution pérenne pour le financement de cette licence à l'avenir.

Monsieur Christophe GOURMANEL, demande après vérification des justificatifs de paiement, que la commune rembourse à monsieur Laurent Gimenez, la somme de 305.64 € qu'il a réglé pour le compte de la commune.

Par ailleurs, étant donné qu'une solution n'a pas encore été trouvée pour résoudre cette situation, Monsieur le Maire propose que ce remboursement soit effectué semestriellement sur les futurs paiements avancés par M.Gimenez.

Où cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE que la commune rembourse à M. Laurent GIMENEZ la somme de 305.64 €

ACCEPTE que la commune rembourse de façon semestrielle Monsieur GIMENEZ sur les factures à venir ayant pour objet la licence Microsoft de la Mairie.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Commission Action sociale :

Monsieur le Maire souligne l'augmentation significative des demandes d'aide sociale, mettant en évidence l'absence de fonds spécifiques pour y répondre efficacement. Il a donc proposé la création d'un fonds de soutien à l'action sociale, qui devra être inclus dans le budget de la commune et soumis au vote. Madame Cabié, adjointe au Maire en charge de l'action sociale, a ensuite pris la parole pour faire part de ses démarches auprès du CCAS de Rabastens, afin de mieux comprendre le fonctionnement et les besoins d'une telle commission. Elle a proposé un règlement spécifique d'organisation de la commission action sociale, ainsi que, suggéré ses modalités de fonctionnement. Enfin, il a été proposé de prévoir une ligne budgétaire annuelle pour le financement de cette commission. Cette proposition a été soumise à l'assemblée pour validation et inclusion dans le prochain budget communal.

Demande de subvention DETR pour les travaux des Eglises (N° DE_2025_002)

Monsieur le Maire rappelle qu'une troisième tranche de travaux est prévue pour 2025 sur les églises de la Commune. Ces travaux concernent la réfection de la toiture et la mise en conformité de l'installation électrique de l'église de Montlougue, ainsi que la pose de tirants à la Chapelle Notre-Dame de Grâce.

Les montants des devis sont les suivants :

- Toiture : David Rendu Couverture : 12 805,00 € HT - 14 953.50 € TTC
- Installation électrique : Charly Elec : 3 867,39 € HT et TTC (entreprise non assujettie à la TVA)
- Pose de tirants : FERAL Métallerie : 8 056,94 € HT - 9 668.33 € TTC

Monsieur le Maire ajoute qu'il souhaite déposer, au nom de la commune de Grazac, une demande de subvention de l'État à hauteur de 30 % au titre de la DETR dans la catégorie d'opération « mise aux normes de sécurité des édifices culturels ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Tx Réfection de toiture	12 805.00 €	Subvention DETR 30 %	7 418,80 €
Tx Electricité – Montlougue	3 867,39 €	Autofinancement	17 310,53 €
Pose de tirants ND de Grâce	8 056,94 €		
Total	24 729,33 €	Total	24 729,33 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **à la majorité** :

- **ACCEPTE** les devis des entreprises suivantes :
 - David RENDU Couverture pour un montant de 12 805.00 € HT - 14 953.50 € TTC ;
 - Charly Elec pour un montant de 3 867.39 € HT - 3 867.39 € TTC ;
 - FERAL Métallerie pour un montant de 8 056.94 € HT - 9 668.33 € TTC.
- Le coût total de l'opération s'élève à 24 729.33 € HT et 28 489.22 € TTC.
- **VALIDE** le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus ;
- **DEMANDE** que les crédits budgétaires soient inscrits au budget primitif ;
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 30% auprès de services de l'État au titre de la DETR selon le plan de financement indiqué ci-dessus;
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives et de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Demande APE Grazac : résidence d'artiste :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il avait reçu une demande de l'APE (Association des Parents d'Élèves), qui souhaite la mise à disposition d'une salle pour accueillir une compagnie artistique dans le cadre d'une "résidence d'artistes". Cette résidence serait dédiée à des artistes locaux et serait régie par une convention. Après discussion, la proposition a été mise au vote et a été validée à la majorité.

Infos chantier MAM et T3 :

À ce jour, les travaux suivent le planning établi. La charpente devrait être posée vers le 15 février. Concernant l'aménagement intérieur, les assistantes maternelles auront l'opportunité de choisir le mobilier, un rendez-vous ayant déjà été fixé pour cette sélection.

Les bâtiments seront hors d'eau et hors d'air d'ici le mois de mars, ce qui permettra de poursuivre les autres travaux dans de bonnes conditions. Le grillage sera installé par un sous-traitant spécialisé, et un devis pour la marquise est toujours en attente.

Prévisions travaux 2025 :

Monsieur CHELINGUE nous présente la prévision de travaux pour l'année 2025. Un programme comprenant 40 km de voirie à rénover sur l'ensemble de la commune. Le budget prévisionnel pour ces travaux s'élève à 73 704 €, dans le cadre d'un plan de travaux qui s'étend jusqu'en 2028. De plus, un montant supplémentaire de 7 000 € est prévu pour des travaux en régie, afin de répondre à des besoins spécifiques.

Pour l'entretien de l'espace public, un programme annuel a été prévu comprenant la taille des arbustes, les fauchages et le nettoyage des espaces. De plus, deux emplacements pour des radars pédagogiques seront créés afin de renforcer la sécurité routière sur la commune.

Concernant les cimetières, des réparations sont planifiées : le mur du cimetière du Bourg sera réparé, ainsi que la porte d'entrée du cimetière de Condé. Des travaux d'aménagement sont également nécessaires, avec la création de nouvelles allées dans le cimetière et l'entretien des allées déjà existantes.

Pour la salle des fêtes, il est prévu de réaménager le parking de gravier tout autour du bâtiment. Par ailleurs, des travaux de rénovation de la toiture sont prévus, avec la pose de panneaux photovoltaïques bien que ce dernier projet soit reporté.

Enfin, divers travaux sont également planifiés dans différents bâtiments communaux, tels que la mairie, l'ancienne cantine, l'atelier et les logements.

Informations et questions diverses :

M. David GOURMANEL, élu, a demandé si l'autolaveuse était fonctionnelle et si elle pouvait être mise à disposition des associations pour nettoyer la salle des fêtes après leur utilisation.

M. le Maire a répondu que la machine est actuellement hors service (HS) et que son utilisation est complexe. À ce jour, il n'est pas prévu de racheter une nouvelle machine.

FIN DE SÉANCE 22H05

Secrétaire de Séance,

Luce ANNE STOFFLEZ

le Maire, Christophe GOURMANEL

